

Québec, le 8 avril 2022

Monsieur Philippe Bourke
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) GIR 5N6

Monsieur le Président,

En vertu des pouvoirs que me confèrent les articles 34 et 36 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une consultation ciblée dans le cadre du processus de désignation de la réserve de biodiversité d'Anticosti par le gouvernement. Cette consultation devra cibler les enjeux entourant les questionnements et préoccupations qui m'ont été transmis durant la période d'information publique et qui portaient sur les limites finales de la réserve de biodiversité d'Anticosti ainsi que sur les modalités de gouvernance et de gestion. L'attribution d'un statut permanent de protection à ce territoire s'inscrit dans le cadre du processus d'inscription d'Anticosti au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le BAPE devra me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faites.

Le mandat du BAPE débutera le 9 mai 2022 et son rapport devra m'être transmis au plus tard le 9 septembre 2022.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE